



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme NADAL, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée : 49
Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présents : 28
Quorum : 25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180627-2018_140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2018

Affichage : 04/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du mercredi 27 juin 2018
Délibération N°2018/140

Attribution de subventions aux associations culturelles

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de soutien aux activités culturelles, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière aux associations, contribuant ainsi à la promotion et au développement de la culture.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

de procéder à l'individualisation de subventions pour l'année 2018 pour les associations suivantes :

Association l'Aghja : 67 000 euros

Par délibération N°2018/23, la Ville d'Ajaccio a attribué un acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 33 000 euros, ce qui porterait le montant total accordé à l'Aghja à 100 000 euros (convention triennale 2018/2020).

Association Case et Bulle : 12 200 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Tempu e Arte : 12 200 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Jazz in Aiacciu : 55 000 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Emaho : 8 100 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Ciné 2000 : 950 euros

Association Corsica.Doc : 950 euros

Association Point de Suspension : 1 900 euros

Association Vialuni : 5 400 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 5 400 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Le Lazaret Ollandini : 4 750 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Théâtre de Nénéka : 13 750 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Via Grenelle : 1 900 euros

Association La Palette Polychrome : 6 000 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Ensemble Instrumental de Corse : 9 000 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Créacorsica : 3 000 euros

Association Estudiantina Ajaccienne : 1 200 euros

Association scola di musica popolare : 1 000 euros.

Association Ludothèque Le Petit Atelier : 7 600 euros (convention triennale 2018/2020)

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2018;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

de procéder à l'individualisation de subventions pour les associations suivantes :

Association l'Aghja : 67 000 euros

Par délibération N°2018/23, la Ville d'Ajaccio a attribué un acompte sur la subvention 2018 d'un montant de 33 000 euros, ce qui porterait le montant total accordé à l'Aghja à 100 000 euros. (convention triennale 2018/2020)

Association Case et Bulle : 12 200 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Tempu e Arte : 12 200 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Jazz in Aiacciu : 55 000 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Emaho : 8 100 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Ciné 2000 : 950 euros

Association Corsica.Doc : 950 euros

Association Point de Suspension : 1 900 euros

Association Vialuni : 5 400 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Compagnie du Jeune Ballet Corse : 5 400 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Le Lazaret Ollandini : 4 750 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Théâtre de Nénéka : 13 750 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Via Grenelle : 1 900 euros

Association La Palette Polychrome : 6 000 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Ensemble Instrumental de Corse : 9 000 euros (convention triennale 2018/2020)

Association Créacorsica : 3 000 euros

Association Estudiantina Ajaccienne : 1 200 euros

Association scola di musica popolare : 1 000 euros.

Association Ludothèque Le Petit Atelier : 7 600 euros (convention triennale 2018/2020)

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relative à ces aides financières ;

DIT

que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Laurent MARCANGELI